

CARMIGNAC PRIVATE EVERGREEN⁽ⁱ⁾

COMPARTIMENT SICAV (RAIF) DE DROIT LUXEMBOURGEOIS



E. Boscher



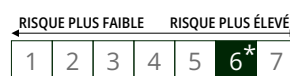
M. Chew



A. De Chezelles

UN ACCÈS PRIVILÉGIÉ À DES OPPORTUNITÉS DE PRIVATE EQUITY DIVERSIFIÉES

Durée minimum
de placement
recommandée :



Classification SFDR** :

Article **8**

Carmignac Private Evergreen est un fonds ouvert semi-liquide conçu pour offrir aux investisseurs professionnels une solution de Private Equity globale au travers d'une structure d'investissement attractive. Le Fonds offre un accès à un portefeuille diversifié d'investissements privés matures et a pour objectif de générer des performances positives et une appréciation du capital à moyen et long terme. Il adopte une approche socialement responsable, et se concentre principalement sur les segments de capital transmission (LBO) et de capital développement (growth) au sein des marchés développés.

POINTS CLÉS



Une solution de Private Equity **clé en main** adaptée aux investisseurs professionnels, alliant **flexibilité, liquidité et efficacité** grâce à un capital entièrement investi dès le premier jour.



Un **partenariat stratégique** avec un acteur expérimenté du Private Equity pour bénéficier de co-investissements soigneusement sélectionnés⁽¹⁾.



Des investissements importants figurant au bilan de Carmignac pour **accéder à des opportunités à des conditions privilégiées**, tout en assurant un alignement des intérêts.



Un savoir-faire solide et une qualité d'analyse exclusive reposant sur les **expertises sectorielles, ses compétences ESG et ses équipes expérimentées**.

UNE SOLUTION TOUT-EN-UN CONÇUE POUR TIRER PARTI D'OPÉRATIONS PROMETTEUSES DES MARCHÉS PRIVÉS

TRANSACTIONS SECONDAIRES

Acquisition d'un portefeuille de participations dans des fonds existants

Parvenir à une exposition diversifiée à des actifs matures de manière rapide et efficace, avec la possibilité de bénéficier de décotes à l'achat

INVESTISSEMENTS DIRECTS

Investissements directs dans des sociétés non cotées

Générer de la valeur ajoutée en investissant avec conviction dans des sociétés non cotées

INVESTISSEMENTS PRIMAIRES

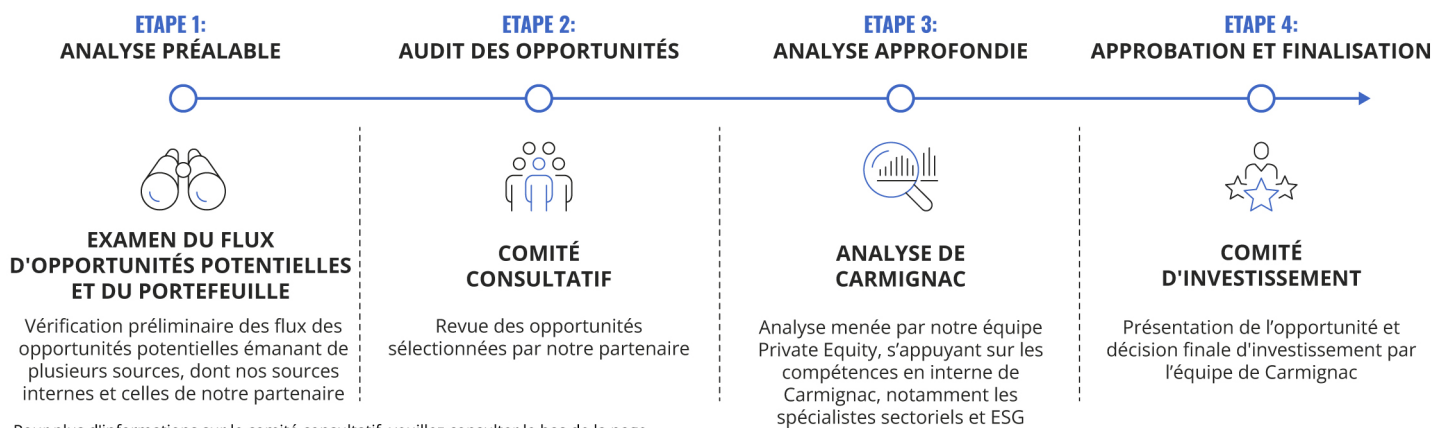
Investissements dans des fonds en phase de levées de capitaux

Nouer des liens avec des fonds d'investissement prestigieux afin de garantir l'accès à des co-investissements

(i) Carmignac Private Evergreen désigne le compartiment Private Evergreen de la SICAV Carmignac S.A. SICAV - PART II UCI immatriculée au RCS du Luxembourg sous le numéro B285278.

* Pour la part Carmignac Private Evergreen A EUR Acc. Echelle de risque du KID (Document d'Informations Clés). Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. ** Le Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) 2019/2088 est un règlement européen qui demande aux gestionnaires d'actifs de classer leurs fonds parmi notamment ceux dits : « Article 8 » qui promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales, « Article 9 » qui font de l'investissement durable avec des objectifs mesurables, ou « Article 6 » qui n'ont pas nécessairement d'objectif de durabilité. La classification SFDR des Fonds peut évoluer dans le temps. Pour plus d'informations, visitez : <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/2088/oj?locale=fr>. (1) Les co-investissements secondaires et directs sont des investissements conjoints réalisés aux côtés de fonds Private Equity.

UN PROCESSUS DISCIPLINÉ REPOSANT SUR LES COMPÉTENCES EN INTERNE ET NOTRE PARTENAIRE



Pour plus d'informations sur le comité consultatif, veuillez consulter le bas de la page.

PRINCIPAUX RISQUES DU FONDS

LIQUIDITÉ : Si des rachats exceptionnellement importants sont effectués et que ces derniers obligent le Fonds à vendre des actifs, alors la nature illiquide des actifs pourrait obliger le fonds à les liquider avec une décote, notamment en cas de conditions défavorables telles que des volumes anormalement limités ou des écarts inhabituellement importants entre les cours acheteur et vendeur.

VALORISATION : La méthode de valorisation, qui repose en partie sur des données comptables (calculées trimestriellement ou semestriellement), et le décalage dans le temps avec lequel les VL sont reçues des General Partners, pourraient avoir des impacts sur les VL avec un certain retard. De plus, la VL est sensible à la méthodologie de valorisation adoptée.

GESTION DISCRÉTIONNAIRE : Les investisseurs s'en remettent exclusivement au pouvoir discrétionnaire des gérants et au niveau de transparence des informations disponibles pour sélectionner et réaliser des investissements appropriés. Il n'y a aucune garantie quant au résultat final des investissements.

CONTRÔLE LIMITÉ SUR LES INVESTISSEMENTS SECONDAIRES : Lorsque le Fonds effectue un investissement secondaire, il n'a généralement pas la possibilité de négocier les modifications des documents constitutifs d'un fonds sous-jacent, de conclure des lettres d'accompagnement ou de négocier les conditions juridiques ou économiques de la participation dans le fonds sous-jacent ciblé. Une fois acquis par le Fonds, les fonds sous-jacents investissent généralement de manière totalement indépendante.

Le Fonds présente un risque de perte en capital.

CARACTÉRISTIQUES

Parts	Date de la 1ère VL	Code Bloomberg	ISIN	Politique de distribution	Frais de gestion	Coûts d'entrée ⁽¹⁾	Coûts de sortie ⁽²⁾	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation ⁽³⁾	Coûts de transaction ⁽⁴⁾	Commissions liées aux résultats ⁽⁵⁾	Minimum de souscription initiale ⁽⁶⁾
A EUR Acc	15/05/2024	CAPSRAE LX	LU2799473124	Capitalisation	Max. 1.95%	Max. 5%	Max. 5%	2.8%	0.06%	15%	EUR 100000
F EUR Acc	15/05/2024	CAPSRFE LX	LU2799473397	Capitalisation	Max. 1.5%	—	Max. 5%	2.1%	0.06%	15%	EUR 100000
I EUR Acc	15/05/2024	CAPSRIE LX	LU2799473470	Capitalisation	Max. 1%	—	Max. 5%	1.85%	0.06%	15%	EUR 500000

(1) du montant que vous payez au moment de votre investissement. Il s'agit du maximum que vous serez amené à payer. Carmignac Gestion ne facture pas de frais d'entrée. La personne en charge de la vente du produit vous informera des frais réels.

(2) de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé, 5% pourrait être le montant maximum qui peut vous être facturé. Pour les parts A et I, un supplément de 5% pourrait être le montant maximal pouvant vous être facturé à titre de frais de rachat anticipé dans le cas où vous demanderiez le rachat de vos parts dans les dix-huit (18) mois suivant le lancement du compartiment. (3) de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.

(4) de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

(5) des rendements positifs du compartiment, sous réserve d'un Hurdle Rate de cinq pour cent (5%). Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.

(6) Merci de vous référer au prospectus pour les montants minimum de souscriptions ultérieures. Le prospectus est disponible sur le site internet : www.carmignac.com

Source: Carmignac au 31/01/2025.

Il est prévu qu'au cours de l'année 2024, le GFIA désigne officiellement la société Clipway Limited, dont le siège se situe 5th And 6th Floors, 152-156 Great Portland Street, Londres, Angleterre, W1W 6AJ, ou l'un de ses affiliés en qualité de conseiller en investissement de Carmignac pour le fonds Carmignac Private SICAV - RAIF - Evergreen, notamment pour lui fournir des recommandations sur l'acquisition, la structure, le financement et la cession des investissements du compartiment.

Ce document est destiné à des clients professionnels. Ce document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

L'accès au Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA.

Le Fonds présente un risque de perte en capital. Les risques, les frais courants et les autres frais sont décrits dans le KID (Document d'Informations Clés). Le prospectus, KID, et les rapports annuels du Fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.com et sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Le KID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 5 intitulée Résumé des droits des investisseurs: https://www.carmignac.fr/fr_FR/informations-reglementaires.

(i) Carmignac Private Evergreen désigne le compartiment Private Evergreen de la SICAV Carmignac S.A. SICAV - PART II UCI immatriculée au RCS du Luxembourg sous le numéro B285278.

CARMIGNAC GESTION, 24, place Vendôme - F - 75001 Paris - Tél : (+33) 01 42 86 53 35

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 13 500 000 € - RCS Paris B 349 501 676

CARMIGNAC GESTION Luxembourg, City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tel : (+352) 46 70 60 1

Filiale de Carmignac Gestion - Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF. SA au capital de 23 000 000 € - RCS Luxembourg

B67549

COMMUNICATION PUBLICITAIRE - Veuillez vous référer au KID/prospectus avant de prendre toute décision finale d'investissement.